

RELEVE DE DECISIONS

CA du 03 Mars 2011

restreint aux enseignants-chercheurs de rang professeur et maître de conférence

Patrick Capolsini

*Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance*

Représentants MCF : P. Capolsini, JM Chapuis, N. Schmitt

Absents : B. Poirine, J. Munoz, S. Richaud (proc L. Peltzer)

Représentants PR : M. Debene, JM Goursaud, P. Ortega, L. Peltzer, E. Conte, P. Bianchini

Absents :

• Point 1 Avis sur les candidatures à l'avancement à la hors classe des MCF

Rappel de la procédure :

- Dépôt électronique des dossiers de candidature par les candidats « promouvables » sur l'application nationale ELECTRA
- Réunion du CA restreint de l'établissement qui donne un avis sur les seules activités pédagogiques et d'intérêt général du candidat. Cet avis est transmis au CNU et au candidat qui peut faire des observations
- Décision du CNU sur une éventuelle promotion nationale et retour aux établissements de l'avis du CNU sur les dossiers recherche des candidats (seconde quinzaine de Mai)
- Décision des établissements, au vu de l'avis du CNU sur le dossier recherche, quant à l'attribution éventuelle d'un poste sur contingent local
- A l'heure actuelle aucune notification officielle mais nous **pourrions** avoir un poste sur contingent local

Le seul critère retenu est **l'investissement dans les activités administratives et pédagogiques à l'UPF** (éventuellement avant l'UPF pour des candidats arrivés depuis trop peu de temps). Cet investissement est pris en compte, de manière pondérée, sur les critères suivants :

- Direction/direction adjoint de département
- Responsable d'équipe de recherche
- Responsabilité pédagogique
- Exercice d'un mandat électif (CA, CS, CEVE, ...)
- Enseignant référent
- Gestion d'échanges étudiants avec d'autres universités (Erasmus, mobilité)
- Participation aux opérations d'orientation active (application « Admission Post Bac », présentations de l'UPF dans les lycées, journées portes ouvertes, projet « aide à la réussite en licence », ...)
- Participation aux commissions disciplinaires
- Présidence de jury de Bac ou assimilés
- Participation active à l'élaboration de maquettes de licence ou Master
- Participation active à l'élaboration du contrat quadriennal

Vote sur ces critères : Unanimité.

3 appréciations sont retenues : Très Favorable, Favorable, Réserve

5 candidatures déposées (comme l'an dernier) sur 8 « promouvables » :

- A. Pfersmann, Lettres,
- A. Moyrand Droit,
- G. Lecellier, Biologie,
- P. Favro, Anglais,
- A. Bouhadeh, Mécanique.

Je ne donne pas de détails sur les discussions individuelles sur les dossiers. Tous les dossiers sont discutés un à un de manière très franche et ouverte et il est procédé à un vote individuel pour chacun des candidats quant à la mention.